

## MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 20/01/2023,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Genre	Nom et Prénom			
-	Monsieur	AVANZATO	Alain	
	Monsieur	BAILLARGEAT	Alexandre	
	Madame	BERTRAND	Fanny	
	Madame	BROCKSTEDT	Konstanze	
	Monsieur	CHAKIR	Kamel	
	Madame	CHRETIEN	Elodie	
	Monsieur	DELPRAT	Stéphane	
	Monsieur	DESPLANCHE	Julien	
	Monsieur	DUBOSCQ	Yoann	
	Monsieur	FEUILLADE	Sylvain	
	Monsieur	GAZZIOLA	Gregory	
	Madame	GHIRON	Estelle	
	Madame	GIOVANNONE	Vanina	
	Madame	HAERTELMEYER	Lucie	
	Madame	IMBERT	Elodie	
	Monsieur	JANIN	Clement	
	Madame	LAPICA	Laureline	
	Madame	PROT	Maeliss	
	Madame	PUIGRENIER	Laurence	
	Madame	RAUT	Marianne	
	Monsieur	SEGUIN	Médhi	
	Madame	SICAUD	Nelly	
	Madame	TASTET	Fabienne	
	Madame	TAURINES	Coralie	
	Monsieur	VARENNES	Louis	

Article 2.- Le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrice de la région académique MorFait à BRUGES, le 20/01/2023
Rectuce de l'académie de trait de lux
Chancelière des Universités et partil legation
Conseillère planimation sportive

Drago

anuelle DJADJO